

Département des Bouches du Rhône

Commune de Berre l'Étang

Enquête publique du 20 avril au 22 mai 2015

Projet d'autorisation d'exploiter un bâtiment à usage
d'activité logistique par la société GOODMAN

Conclusion du rapport du commissaire enquêteur

Le projet

Le dossier

L'information et concertation

Conclusion

1. Le projet

La société GOODMAN est propriétaire du centre de logistique au sein du Parc d'Activités Euroflory sur la commune de Berre l'Etang (13130). Elle loue actuellement ce centre à un professionnel. Cet entrepôt comporte à ce jour 5 cellules. Il est enregistré par un arrêté préfectoral n° 1377-2011 ENREG, en date du 11 juin 2012, au titre des rubriques 1510, 1530, 2663-1 et 2663-2 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

L'extension du bâtiment de deux cellules (11666m²) soumettra le site à autorisation au titre des rubriques 1510, 1530, 1532, 2663-1 et 2663-2. L'enquête publique a lieu à ce titre.

2. Le dossier

Le dossier présenté à l'enquête publique est complet sur le plan législatif et très documenté.

Il est composé de toutes les exigences réglementaires :

Un résumé non technique de l'étude d'impact et un résumé non technique de l'étude des dangers (34 pages)

☒ Une présentation du demandeur (20 pages);

☒ Une étude d'impact (82 pages);

☒ Une étude de dangers (89 pages) ;

☒ Une notice relative à l'hygiène et à la sécurité (15 pages) ;

Ce dossier est complété par environ 300 pages d'annexes permettant d'approfondir les différentes études.

L'autorité environnementale (la DREAL) a remis son avis en date du 22 janvier 2015. Cet avis ne présente aucune contre-indication : « la conception du projet et les mesures prises pour supprimer, réduire les impacts sont appropriées au contexte et aux enjeux ».

3. L'information et concertation

Ce projet a fait l'objet de différentes formes d'information et de concertation depuis son lancement. Tous les aspects réglementaires ont été respectés.

L'enquête publique a attiré peu de monde, juste une visite de deux personnes à Rognac.

Conclusion

Ce projet est un cas un peu particulier, la première tranche réalisée est exploitée depuis septembre 2013. Aucun problème particulier lié à cette exploitation n'a été signalé.

Le commissaire enquêteur partage l'avis de l'autorité environnementale et émet un avis favorable au projet d'autorisation d'exploiter un bâtiment à usage logistique au sein du parc d'activité Euroflory sur la commune de Berre l'Etang.

Fait et clos à Salon de Provence, le 16 juin 2015.



Le commissaire enquêteur, Michel Depoux